

Compte rendu- Procès-Verbal
Réunion du conseil municipal
13 septembre 2021

Commune de



35137

Nombre de conseillers	
En exercice	: 23
Présents	: 20
Représentés	: 3
Votants	: 23

L'an deux mille vingt et un, le 13 septembre, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Madame Anne-Sophie PATRU, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 08 septembre 2021,
Date d'affichage de la convocation : 08 septembre 2021.

Étaient présents :

Mme PATRU, Maire, M. LE TEXIER, Mme RAULOIS, M. LEDUC, Mme GUIVARCH, M. RAMIREZ, adjoints, M. AUFRAY, M. HEUZÉ, M. FOUVILLE, Mme BÉTHUEL, Mme MULTON, Mme AUBAULT, Mme LE GULUCHE, M. PERRIGAULT, Mme YOUNBOU, Mme BEBIN, M. MARIÉ, M. BOISSEL, M. MOUTON-PÉROTIN, Mme LE BRETON DE LA PERRIERE.

Étaient représentés :

M. DAUGAN donne pouvoir à M. MARIÉ ;
Mme. CHEVANCE donne pouvoir à M. FOUVILLE ;
M PESCOSOLIDO Thierry donne pouvoir à M. RAMIREZ.

Monsieur FOUVILLE a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Le compte rendu des délibérations de la séance du 12 juillet 2021, transmis aux membres du conseil municipal le 15 juillet 2021, n'appelle pas d'observation.

※ ※ ※

2021/09/13 - 01 - 1.7 - ACTES SPECIAUX ET DIVERS - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - SDE 35 - AVANT PROJET SOMMAIRE - EXTENSION RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC SUR CHEMIN COMMUNAL RUE DU CLOS BARBE - RUE DES SPORTS

Monsieur Patrick Le Texier, adjoint à l'aménagement du territoire et du cadre de vie indique que dans le cadre de la construction du terrain de football synthétique, des travaux d'extension de réseaux d'éclairage public le long du chemin communal allant de la rue du Clos Barbé à la rue des Sports sont nécessaires.

Il indique qu'une estimation sommaire de ces travaux a été réalisée et que le reste à charge pour la commune, subventions et participations déduites, est de 32 924.73€.

Suite à la présentation du sujet en commission du 31/08/2021 et après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (3 Abstention, 20 Contre) décide de :

- **NE PAS ENGAGER** la commune à réaliser les travaux d'extension de réseau d'éclairage public ;
- **NE PAS AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention présentée par le SDE 35.

2021/09/13 - 02 - 5.5 - DELEGATION DE SIGNATURE - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal est informé des décisions prises par Madame le Maire, dans le cadre de la délégation qu'il lui a été donné le 25 mai 2020, pour la période du 1er juin au 31 août 2021.

Masse salariale	Frais de mission - Thomas RES-TIF - Juillet 2021 - 40.25 x 21,90 euros	CDG 35	09/07/2021	881,48 €	881,48 €
	Frais de mission - Didier FRIQUET - Août 2021 - 70 x 24,90 euros	CDG 35	18/08/2021	1 743,00 €	1 743,00 €
Matériel informatique	Acquisition Sketch up Pro - Licence annuelle	2ABIM	27/08/2021	328,80 €	328,80 €
	Modification de paramétrage - Tarifs, goûter, pénalités	ABELIUM COLLECT	30/08/2021	348,00 €	348,00 €
Véhicules	Forfait contrôle + Contrôle technique Citroën Berlingo	BRO-CELIANDE AUT	09/07/2021	514,74 €	514,74 €
	Remplacement serrure porte latérale - Fiat Ducato	BRO-CELIANDE AUT	09/07/2021	123,98 €	123,98 €
	Carburant - 30-07-2021 - Espace jeunes	LECLERC - PL	02/08/2021	92,58 €	92,58 €
	Carburant - 19-07-2021 - 762-BFJ-35	LECLERC - PL	02/08/2021	105,44 €	105,44 €
	Carburant - 23-07-2021 - AL-680-HD	LECLERC - PL	02/08/2021	103,15 €	103,15 €
Entretien	Produits d'entretien - Commande du 30 août	ORAPI	30/08/2021	435,34 €	435,34 €
	Commande de produits d'entretien du 31 août	GAMA 29	31/08/2021	723,50 €	723,50 €
Personnel	Formation aux bonnes pratiques d'hygiène - personnel restauration	TREGO-BIO	04/06/2021	588,00 €	588,00 €
	Achat d'un ballon ergonomique	DECATHLON BE	02/07/2021	100,00 €	100,00 €
	Cocktail dinatoire 12/07 – Départ DGS	ASD2	09/07/2021	455,07 €	455,07 €
Elections	Viennoiseries élections 27/06	BETHUEL BOUL	23/06/2021	50,00 €	50,00 €

Etat civil	Feuillets d'état civil	PHILAMAIRIE	23/03/2021	41,11 €	41,11 €
Communication	Création et conception d'une affiche - Rencontres avec les élus	HAUTS DE VILAIN	21/05/2021	398,00 €	398,00 €
	Impression du magazine municipal - Edition juin 2021 - 1 500 exemplaires	HAUTS DE VILAIN	28/05/2021	910,80 €	910,80 €
Fêtes et cérémonies diverses	Food truck rencontre agents/élus 2-07-21	FARZ OUEST	02/07/2021	500,00 €	500,00 €
Bloc polyvalent	Prélèvements amiante dans le cadre de la réfection du sol - Salle Calisson	SOCOTEC	27/08/2021	396,00 €	396,00 €
	Travaux de désamiantage en sous-section 4 - Salle Calisson	IFFENDIC PEINTU	30/08/2021	12 000,00 €	12 000,00 €
Cimetière	Chrysanthème cascade pour le cimetière	BRICOMARCHE	26/08/2021	257,60 €	257,60 €
Ecole maternelle publique	Fournitures scolaires école maternelle - Commande du 24 août	DELTA OUEST	26/08/2021	463,20 €	463,20 €
	Fournitures scolaires rentrée et fresque - école élémentaire	SAVOIR PLUS	26/08/2021	116,17 €	116,17 €
	Fournitures scolaires - Ecole maternelle	SAVOIR PLUS	30/08/2021	18,34 €	18,34 €
	Fournitures scolaires - Ecole maternelle	SAVOIR PLUS	30/08/2021	54,00 €	54,00 €
Ecole élémentaire publique	Fournitures scolaires - école élémentaire - Classe 1	SAVOIR PLUS	05/07/2021	189,19 €	189,19 €
	Fournitures scolaires rentrée et fresque - école élémentaire	SAVOIR PLUS	05/07/2021	139,87 €	139,87 €
	Fournitures scolaires - école élémentaire - Classe 2	DELTA OUEST	05/07/2021	112,06 €	112,06 €
	Fournitures scolaires pour école élémentaire - Classe 4 M. Renault	DELTA OUEST	20/07/2021	268,44 €	268,44 €
	Fournitures scolaires - Ecole élémentaire - Classe Mme Dupart CE2	SAVOIR PLUS	20/07/2021	462,65 €	462,65 €
	Fournitures scolaires pour école élémentaire - Classe 1 Mme Lescarret	DELTA OUEST	20/07/2021	376,89 €	376,89 €
Groupe scolaire	Acquisition d'une table de ping-pong pour le groupe scolaire Le Petit Prince	CASAL SPORT	20/07/2021	1 591,67 €	1 910,00 €
	Petites fournitures pour groupe scolaire - Manchons	MR BRICOLAGE	18/08/2021	26,14 €	26,14 €
	Fourniture et pose d'une batterie pour la centrale SSI - Groupe scolaire	R2S	27/08/2021	166,56 €	166,56 €
	Fourniture et pose de blocs d'évacuation économes en énergie - Groupe scolaire	R2S	27/08/2021	690,82 €	828,98 €
	Peinture pour le groupe scolaire	ZOLPAN OUEST	30/08/2021	28,76 €	28,76 €
Restaurant scolaire	Traitement du pignon sur terrasse du restaurant scolaire - Suite fissure	BLANDIN FACA	04/06/2021	2 220,00 €	2 220,00 €

	Remplacement thermostat chariot remis en température 82200103	QUIETALIS (EX F	02/07/2021	286,43 €	286,43 €
Restaurant satellite	Remplacement fenêtre cuisine satellite suite casse	BMJL FRANCK LAC	26/08/2021	451,00 €	451,00 €
Médiathèque	1 Jeu PS4 + carte SN - médiathèque	MICROMANIA	18/06/2021	89,99 €	89,99 €
	Fournitures pour protection des livres - Médiathèque	EURE FILM	17/08/2021	364,92 €	364,92 €
	Achat d'intercalaires BD & DVD - Médiathèque	EURE FILM	27/08/2021	539,96 €	539,96 €
Vestiaires de foot	Remplacement du vitrage du vestiaire de foot - Suite vandalisme	MARC MAILLARD	02/08/2021	110,83 €	110,83 €
ALSH	Bonnets de bain et brassards pour l'ALSH été	DECATHLON BE	22/06/2021	70,00 €	70,00 €
	Stage équitation ALSH 15 et 21/7 + 25/08	CENTRE EQUESTRE	25/06/2021	720,00 €	720,00 €
	Visite exposition Maxime Voidy et atelier photo - l'aparté Montfort - ALSH 25/08	MONTFORT COM	25/06/2021	40,00 €	40,00 €
	Course d'orientation photos - ALSH 15/07	MONTFORT COM	25/06/2021	320,00 €	320,00 €
	Escalad'arbres roi Arthur et Les Chevaliers - ALSH 28/07	MONTFORT COM	25/06/2021	385,00 €	385,00 €
	Location minibus 20/07/21 - ALSH	VOYAGES ALLA	02/07/2021	845,00 €	845,00 €
	Location autocar 01/09/21 - ALSH	COTTIN AUTO	02/07/2021	620,00 €	620,00 €
	Commande PICHON ALSH	PICHON PAPET	26/07/2021	151,79 €	151,79 €
Espace jeunes	Activités Voile 8/07 et Kayak 26/07 - Espace jeunes	Station Sports	25/06/2021	170,00 €	170,00 €
	Activités base de plein air du Couesnon 23 et 30/07 - Espace jeunes	BASE COUESNON	25/06/2021	265,00 €	265,00 €
	Activités VTT 29/07 - Espace jeunes	Station Sports	25/06/2021	100,00 €	100,00 €
	Base sport nature Cesson Sévigné - Espace jeunes	COMMUNE CESS	02/07/2021	104,00 €	104,00 €
Eclairage public	Dépose des candélabres 0326 et 0327 devant la Mairie	SDE 3501	01/06/2021	789,44 €	789,44 €
Voirie rurale	Panneau voie sans issue - La Daviais	SELF SIGNAL01	09/07/2021	196,30 €	196,30 €
Espaces verts	Intervention élagage square de la Monnerie suite litige	TOXE FLORIAN	18/06/2021	162,00 €	162,00 €
	Prestation entretien espaces verts	EUREKA EMPLO	18/06/2021	3 075,00 €	3 075,00 €
	Elagage le long du terrain de foot	TOXE FLORIAN	18/06/2021	2 268,00 €	2 268,00 €
	Réparation roue tondeuse John Deer	BD AGRI	02/07/2021	28,18 €	28,18 €

	Broyage des déchets verts sur le site route de Clayes (Montant en fonction temps passé)	THEAUD MAURI	20/07/2021	1 152,00 €	1 152,00 €
	Fourniture d'une jante pour changement sur roue tondeuse Kubota 3680	RENNES MOTOC	20/07/2021	112,70 €	112,70 €
	Location nacelle - Abatage chêne et pare ballon terrain de Foot	COI-GNARD - HAMO	02/08/2021	300,00 €	300,00 €
Aménagement	AMO - Accompagnement mise en place PUP et cadrage pré-op secteur 2AU	SADIV	20/07/2021	8 812,50 €	10 575,00 €
Marché hebdomadaire	Atelier sensibilisation zéro déchet sur le marché	ASSOCIATION ZER	26/08/2021	110,00 €	110,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre d ses délégations

2021/09/13 - 03 - 3.6 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC - MONTANT DE LA REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC DES COMMUNES PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Monsieur Patrick Le Texier, adjoint à l'aménagement du territoire et du cadre de vie, expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été voté par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015. Il donne connaissance au Conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil :

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

$$PR' = 0,35 \times L$$

où :

. PR', exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine.

L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communal communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **ADOPTER** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de

distribution de gaz, dite « RODP provisoire ».

2021/09/13 - 04 - 3.6 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC - DOMAINES ET PATRIMOINE - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION A N° 1722 SITUEE RUE DE L'ORME

Monsieur LE TEXIER rappelle que depuis 2016, la municipalité a engagé une démarche de régularisation et rétablissement des limites du domaine communal.

Il précise que pour définir les limites du domaine communal rue de l'Orme, un premier débat contradictoire sous le contrôle et la responsabilité de M. Jean-Pierre PECOIL du cabinet HAMEL et Associés a été organisé le 20/02/2020 et qu'un second l'a également été le 17/12/2020 en présence de la commune et des riverains.

Ces débats ont fait apparaître que deux des propriétaires riverains en limite Ouest de la rue de l'Orme avaient empiété sur le domaine public communal.

Il a été proposé aux deux riverains d'acquérir les parties du domaine communal occupées irrégulièrement ;

Les consorts CATTEZ ont accepté cette proposition.

Cet accord a été matérialisé sous la forme d'un plan de division dressé le 24/06/2021 par Monsieur PECOIL Jean-Pierre donnant une référence cadastrale à la partie de parcelle du domaine communal à céder à savoir la parcelle section A n° 1722 d'une contenance de 5 m².

La procédure de cession de cette parcelle (désaffectation, déclassement et autorisation par le Conseil Municipal à Madame le Maire de signer l'acte) a été présentée en commission Aménagement du territoire - Cadre de vie du 31/08/2021 et a reçu de la part de ses membres, un avis favorable aux conditions suivantes : les frais d'acte seront pris en charge pour 50% par les acquéreurs et pour 50% par la commune, le prix de vente de cette parcelle de 5 m² constituée d'une partie de la maison d'habitation a été estimé à 300 euros.

Il est précisé que la cession de la parcelle section A n° 1722 n'apportera aucune modification ni aux conditions de desserte ni à la circulation de la rue de l'Orme.

Par ailleurs, cette parcelle n'est pas affectée à l'usage direct du public car elle est constituée d'une partie de maison d'habitation, la désaffectation de cette parcelle est par conséquent actée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement »,

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien, il est proposé de décider le déclassement du domaine public.

Après avis favorable de la commission « Aménagement du territoire et du cadre de vie » du 31/08/2021, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

➤ **CONSTATER** la désaffectation de la parcelle cadastrée A n°1722, d'une

contenance de 5m².

- **DÉCLASSER** ce bien du domaine public communal et **DE L'INTÉGRER** dans le domaine privé communal.
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

2021/09/13 - 05 - 5.7 - INTERCOMMUNALITE - MODIFICATION DES STATUTS DE MONTFORT COMMUNAUTE - COMPETENCE MOBILITE

Le Conseil Communautaire du 25 mars 2021 a délibéré pour prendre la compétence « Mobilité ». Toutefois, il convient de compléter cette délibération. La compétence « Mobilité » est une compétence optionnelle et non pas obligatoire comme il était indiqué.

De plus, l'EPCI n'ayant formalisé l'écriture de la compétence dans sa délibération, la formulation dans l'arrêté préfectoral n'est pas adaptée. Aussi, le paragraphe Mobilité-Transport est ainsi rédigé :

« Organisation de la compétence mobilité sur le territoire de Montfort Communauté avec notamment :

- Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de Mobilité Simplifié et de son programme d'actions
- Mise en œuvre d'actions mobilités du Plan Climat Air Energie Territorial
- Réponse aux appels à projets et appels à manifestation d'intérêt sur le thème de la mobilité notamment ceux prioritairement orientés vers les acteurs porteurs de la compétence mobilité
- Transport des enfants et adolescents vers les lieux d'activités organisées par l'EPCI
- Transport de personnes ponctuel à destination du Lac de Trémelin
- Aide à la mobilité internationale. »

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu la délibération communautaire n°CC/2021/35 du 25 mars 2021 portant sur la modification des statuts de Montfort Communauté en matière de compétence « Mobilité » ;

Vu la délibération communautaire n°CC/2021/72 du 8 juillet 2021 portant sur la modification des statuts de Montfort Communauté en matière de compétence « Mobilité » ;

Vu l'engagement actuel de Montfort Communauté sur la question des mobilités ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **EMETTRE** un avis favorable à la proposition de modification des statuts de Montfort communauté en intégrant la compétence « Mobilité » au sein du bloc de compétences optionnelles ;
- **MANDATER** Madame le Maire à l'effet de notifier cette décision à Montfort Communauté.

2021/09/13 - 06 - 8.1 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - ALSH - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Madame Aude Guivarch, adjointe jeunesse et extra-scolaire, fait part de la nécessité de mettre à jour le nouveau règlement intérieur de la commune.

Elle le présente et précise particulièrement quelques points :

- la capacité d'accueil : de 50 à 80 enfants selon les périodes
- les périodes d'ouverture : l'ASLH sera ouvert, les mercredis scolaires et pendant les vacances scolaires (Toussaint, la semaine de Noël, février, printemps, juillet et fin août (trois semaines de fermetures l'été)
- les horaires : le centre de loisirs fonctionnera de 9h à 17h. un service garderie sera proposé de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30 pendant les vacances et de 17h à 19h les mercredis scolaires
- les modalités d'accueil : à la journée avec repas ou à la demi-journée avec ou sans repas
- les tarifs : fixés annuellement par le conseil municipal, modulés en fonction des ressources familiales
- les modalités d'admission et de fonctionnement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** le règlement intérieur de l'accueil de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour et à compter de l'année scolaire 2021/2022.

2021/09/13 - 07 - 9.4 - VOEUX ET MOTIONS - VŒU POUR LA DENOMINATIO DU ROND POINT DE L'ECHANGEUR AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE ET VILAINE

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le giratoire implanté au confluent des RD 68/Rd 72 et RN 12 n'est aujourd'hui pas dénommé.

La réalisation de cet ouvrage en entrée d'agglomération est marquée par un travail important du maire de l'époque, Monsieur Albert DELAMARRE.

Madame le Maire rappelle ainsi que dès 1977, les élus des communes de Bédée et Pleumeleuc ont été invités en préfecture afin d'échanger sur l'aménagement de la Route Nationale 12. Un cheminement le long de la quatre-voies qui relierait Pleumeleuc à Bédée par le pont de la route d'Irodouër a été présenté aux élus. Dans cette configuration, les Pleumeleucois ne pouvaient rejoindre le nouvel axe qu'en traversant le bourg de Bédée.

Le maire, Albert DELAMARRE et ses adjoints estiment alors que ce plan reviendrait à isoler complètement Pleumeleuc et à tuer son développement, ils s'opposent fermement au projet. Leur proposition est l'aménagement d'un échangeur sur la commune de Pleumeleuc. Une véritable bataille menée par les élus Pleumeleucois commence.

Ce combat aboutit finalement de façon positive en 1987 avec la création du giratoire RD 68/RD 72/RN 12 et l'inauguration dudit échangeur.

Par cette bataille, les élus de l'époque, conduits par Albert DELAMARRE, ont ouvert une nouvelle page du développement de la commune. En 1987, Pleumeleuc comptait moins de 1900 habitants, 34 ans plus tard, notre commune regroupe 3500 habitants.

La refonte de l'échangeur, effectuée ces derniers mois, est l'occasion de rappeler ce moment clef de l'histoire de notre commune et de garder en mémoire cette page de la construction de Pleumeleuc.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal de soumettre le nom de Albert DELAMARRE au Conseil Départemental d'Ille et Vilaine pour la dénomination du giratoire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** le vœu de dénommer le giratoire « Albert DELAMARRE »
- **AUTORISER** Madame le Maire à intervenir auprès du Conseil départemental afin d'obtenir l'accord pour la mise en œuvre de cette dénomination.

2021/09/13 - 08 - 9.4 - VOEUX ET MOTIONS - VŒU SANTE AU TRAVAIL DES AGENTS TERRITORIAUX DANS LE DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Lors des rencontres des Maires employeurs de ce dernier semestre dans les 18 intercommunalités d'Ille et Vilaine, des échanges ont eu lieu sur les difficultés rencontrées par le CDG 35 pour assurer le secrétariat des instances médicales et proposer un service de médecine du travail à la hauteur des sollicitations des collectivités.

Dès octobre 2021, a priori, le CDG 35 ne pourra plus réunir assez de médecins pour siéger dans les Commissions de Réforme qui statuent sur les dossiers médicaux des agents. Les conséquences humaines et financières seront importantes pour les personnes et les collectivités employeuses.

Beaucoup de Maires ont exprimé leur soutien aux initiatives du CDG 35 pour faire bouger les lignes afin d'apporter des solutions à court ou moyen terme. Certains ont même suggéré de rédiger un vœu pour le soutenir et le transmettre aux autorités compétentes.

Le CDG 35 a rédigé une note détaillée sur le contexte et propose d'adopter un vœu qui sollicite

- Une refonte du fonctionnement des instances médicales et des actions de sensibilisation des médecins généralistes et experts pour y participer.
- Un renforcement du statut des infirmières en santé au travail, comme dans le secteur privé
- Un allègement des conditions de recrutement des médecins de prévention

Ce vœu est transmis à l'Association des Maires d'Ille et Vilaine, à l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine, aux 333 maires et aux 18 Présidents d'intercommunalités, aux Présidents de la Région, du département et du SDIS 35. Il est également adressé aux parlementaires pour donner suite aux débats sur ce sujet et encourager à des évolutions législatives rapides pour assurer la continuité des services.

Un exemplaire aussi été envoyé aux instances nationales consultatives sur les questions en ressources humaines : la Fédération Nationale des CDG et le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale tout particulièrement.

Le CDG 35 est conscient de l'importance des instances médicales, et notamment des Commissions de Réforme dont il assure le secrétariat depuis 15 ans sous l'autorité du Préfet, et de la médecine de prévention dont le service a été créé au début des années quatre-vingt en Ille et Vilaine.

Cette sollicitation marque donc la nécessité d'un mouvement d'envergure pour en assurer la continuité dans l'intérêt des agents et des collectivités.

Il est donc proposé aux membres du conseil d'adopter le vœu suivant :

Dans le cadre de ce vœu sur la santé au travail des agents territoriaux, Il est ainsi demandé :

Pour les instances médicales :

- un allègement du nombre de membres présents et notamment de médecins

pour les Commissions de Réforme.

- une revalorisation et une harmonisation des indemnités pour les médecins qui siègent dans les Commissions de Réforme des 3 fonctions publiques
- une action de communication d'envergure menée par l'Etat auprès des médecins généralistes pour les inviter à siéger au sein des instances médicales
- pour les expertises, des actions de communication et de formation des praticiens en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les Ordres départementaux des médecins

Pour la médecine de prévention :

- une adaptation du statut des infirmières de santé au travail pour qu'elles puissent réaliser les visites d'embauche, comme dans le secteur privé
- Permettre aux médecins qui exercent déjà et qui souhaitent se reconvertir ou diversifier leurs activités d'exercer dans la prévention en facilitant le mode d'accès à cette spécialité.
- une revalorisation de la grille salariale des médecins en santé au travail pour être plus en phase avec l'état du marché
- rendre obligatoire un stage de 6 mois pour les internes en médecine dans un service de santé au travail.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** le vœu pour la santé au travail des agents territoriaux dans le département d'Ille-et-Vilaine.

INFORMATIONS

CONSEILS MUNICIPAUX

La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 11 octobre 2021 à 20h30.

Séance levée à 22h15.

- 2021/09/13 - 01 Actes spéciaux et divers - aménagement du territoire - SDE 35 - avant-projet sommaire - extension réseaux éclairage public sur chemin communal rue du clos barbe - rue des sports
- 2021/09/13- 02 Délégation de signature - institutions et vie politique - décisions du maire prises par délégation du conseil municipal
- 2021/09/13- 03 Autres actes de gestion du domaine public - montant de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

- 2021/09/13- 04 Autres actes de gestion du domaine public - domaines et patrimoine - déclassement du domaine public d'une parcelle cadastrée section A n°1722 sise rue de l'orme
- 2021/09/13- 05 Intercommunalité - modification des statuts de Montfort communauté - compétence mobilité
- 2021/09/13- 06 Domaines de compétences par thèmes - ALSH - règlement intérieur
- 2021/09/13- 07 Vœux et motions - vœu pour la dénomination du rond-point de l'échangeur auprès du conseil départemental d'Ille et Vilaine
- 2021/09/13- 08 Vœux et motions - vœu pour la santé au travail des agents territoriaux dans le département d'Ille et Vilaine

A-S PATRU		S. AUBAULT		A. LE BRETON DE LA PERRIERE	
P. LE TEXIER		M.BEBIN		V. LE GULUCHE	
C. RAULOIS		S. BÉTHUEL		K. MARIÉ	
C. LEDUC		A. BOISSEL		A. MOUTON- PEROTIN	
A. GUIVARCH		P. CHEVANCE	a donné pouvoir à Y. FOUVILLE	M. PERRIGAULT	
P. RAMIREZ		N. DAUGAN	a donné pouvoir à K. MARIÉ	T. PESCOSOLIDO	
J.Y. AUFFRAY		Y. FOUVILLE		D.YOUBOU	
G. MULTON		M.HEUZÉ	a donné pouvoir à P. RAMIREZ		